

# Descendantes d'immigrées

Au début des années 80, la « marche des Beurs » a profondément remis en question, en France, l'opinion selon laquelle le « processus d'intégration » prendrait au plus une génération<sup>1</sup>. Fils et filles d'immigrés originaires du Maghreb sont entrés dans l'espace public. Les discriminations existant à leur encontre ont été mises en avant.

Il a longtemps été difficile de quantifier, en France, les discriminations liées à l'origine. Jusqu'aux années 90, seules les études qualitatives ont apporté un éclairage à ce sujet. A partir de 1999, la variable « origine des parents » a été introduite par l'INSEE<sup>2</sup>, permettant une première approche quantitative de ces processus.

Cette démarche a permis de mettre en lumière l'ampleur chiffrée des discriminations, notamment sur le marché du travail ; elle a offert un cadre quantitatif de référence à partir duquel le cadre légal a évolué et des mesures incitatives prises.

Pourtant, en dépit des mesures mises en œuvre durant les dernières décennies, les difficultés que rencontrent les descendants d'immigrés semblent toujours réelles. Elles apparaissent étroitement liées au maintien de stéréotypes négatifs à leur encontre.

L'étude des stéréotypes relatifs aux descendants d'immigrés révèle que les personnes d'origine maghrébine sont parmi les plus stigmatisées en France aujourd'hui. La délinquance, la violence ou encore le sexisme constituent les traits principaux des représentations sociales du « jeune d'origine maghrébine ».

Cette stigmatisation va de pair avec une surexposition au chômage. Certains expliquent cette surexposition par le fait que ces « jeunes » soient moins qualifiés que les autres chercheurs d'emplois.

Les études réalisées à ce propos montrent que les descendantes de migrants originaires du Maghreb sont plus qualifiées que leurs homologues masculins<sup>3</sup>. Pourtant, à l'instar des autres femmes, elles n'arrivent souvent pas « à transformer leur avantage scolaire en avantage professionnel »<sup>4</sup> : elles connaissent un taux de chômage élevé<sup>5</sup> et sont plus exposées à la précarité<sup>6</sup>.

Ces différents éléments permettent d'envisager que la « filiation » constitue un facteur discriminant. Elle se conjugue parfois à d'autres caractéristiques, discriminantes elles aussi, telles le genre ou le handicap.

Les descendantes d'immigrés dont les parents sont originaires du Maghreb apparaissent particulièrement touchées par ces phénomènes de double discrimination.

1. Meurs D. et Pailhé A., Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ?, *Travail, genre et sociétés* 2008/2, N° 20, p. 87.

2. Meurs D. et Pailhé A., Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ?, *Travail, genre et sociétés* 2008/2, N° 20, p. 87-88.

3. Cf. « Ici, descendantes du Maghreb et descendantes d'Europe du Sud se rejoignent et affichent des taux de baccalauréat et de diplômes de l'enseignement supérieur plus élevés que leurs homologues masculins. Par exemple, dans notre échantillon, 16% des hommes dont les deux parents sont nés au Maghreb sont bacheliers pour 20 % des femmes et 16 % ont un diplôme d'enseignement supérieur pour 22 % des femmes. L'écart homme/femme est conservé pour les descendants d'immigrés portugais et espagnols, ces chiffres s'établissant respectivement à 19 % contre 22 % pour les bacheliers et 19 % contre 23 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur » (Meurs D. et Pailhé A., Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ?, *Travail, genre et sociétés* 2008/2, N° 20, p. 89).

4. Meurs D. et Pailhé A., Descendantes d'immigrés en France : une double vulnérabilité sur le marché du travail ?, *Travail, genre et sociétés* 2008/2, N° 20, p. 89.

5. L'enquête conduite sous la direction d'Alan Frickey montre en effet que 23% des femmes d'origine maghrébine sont toujours au chômage un an après la fin de leurs études contre 15% seulement pour leurs consœurs françaises (Frickey A., Murdoch J., Primon L., 2003, « Les jeunes issus de l'immigration et la discrimination à l'embauche après des études supérieures », communication aux premières journées « Jeunes et Sociétés en Méditerranée », CEREQ, 22-23 Octobre.)

6. Cf. Joseph E., Lemièrre S., « La discrimination de genre et d'origine à l'encontre des jeunes sur le marché du travail. Mesures à partir de différents aspects des situations professionnelles », CEREQ, mars 2005.